

**VELCAN HOLDINGS**  
Société anonyme de droit luxembourgeois  
Au capital de 5 552 320 euros  
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg  
B 145006 R.C.S. Luxembourg  
(la « Société »)

**RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

*Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.*

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune nouvelle convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'a été conclue au cours de l'exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Approbation des comptes consolidés condensés non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent.*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration présenté, approuve les comptes consolidés condensés non audités arrêtés à la date du 31 décembre 2019, qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, bénéficiaire de EUR 3 596 K, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ce rapport.

**TROISIEME RESOLUTION**

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents.*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé présentés, approuve les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2019, qui font apparaître un bénéfice net de EUR 1.022.470,75

tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et sur sa proposition, constate que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice net de EUR 1.022.470,75 et décide d'affecter ledit résultat au compte « Report à nouveau », établissant ce dernier à un report déficitaire de EUR 8.008.759,68.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.*

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2019.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat des administrateurs.*

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de renouveler le mandat des administrateurs, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir :

Monsieur Philippe Pedrini

Monsieur Jean-Luc Rivoire

Monsieur Antoine Decitre

Madame Véronique Wauthier

Monsieur Didier Schönberger

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

***Décharge à donner à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.***

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de donner décharge à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2019.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

***Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé.***

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, de la société BDO Audit, société anonyme ayant son siège social 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570, pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.